

● Agréments

- Arrêtés préfectoraux de notre station de transit regroupement (13/12/90 et 28/7/97).
- Convention avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse depuis 1990.
- Convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne depuis 1997.

● Déchets ménagers spéciaux



- Mise en place de contenants spécifiques de stockage des DMS.
- Formation des agents de tri.
- Collecte des déchets en déchetterie avec validation du tri, étiquetage et pesée par un technicien chimiste SERPOL.
- Etablissement des bordereaux de suivi de déchets industriels et des certificats d'élimination.
- Regroupement des produits par nature sur notre plate-forme de transit de Vénissieux.
- Choix des filières de traitement agréées les plus adaptées.
- Facturation à chaque enlèvement tenant compte des subventions applicables.

● Déchets industriels spéciaux

Prise en charge des déchets de peintures, solvants, huiles, produits de laboratoire, emballages souillés, aérosols, produits phytosanitaires, acides, bases, piles, tubes fluorescents, lampes...

Egalement transformateurs au pyralène.



- Prise d'échantillon et réalisation d'analyses sur site ou dans le laboratoire SERPOL permettant de déterminer les filières de traitement adaptées.
- Reconditionnement et pré-traitement éventuel avec unité mobile sur site.
- Collecte et regroupement sur plate-forme SERPOL.
- Choix du centre de traitement agréé le plus adapté.
- Procédure administrative (BSDI, certificat d'élimination).
- Accueil et réception des artisans et commerçants pour les petites quantités de DIS.



Références

- DMS : 69 déchetteries représentant 1,3 millions d'habitants
- 6 déchetteries industrielles
- 90 artisans et commerçants en apport volontaire sur la plate-forme Serpol
- Plus de 300 clients industriels réguliers